SYNTHESE des PROCEDURES liées à la COVID à destination des familles
Présence de symptômes – cas confirmé – cas contact à risque

PRESENCE DE SYMPTÔMES EVOCATEURS

La personne présente un des signes cliniques évocateurs de Covid-19, et pour laquelle le test RT-PCR est prescrit par le médecin.

« Les signes évocateurs de COVID-19 sont ainsi définis : Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants :
infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre,
fatigue inexpliquée,
douleur musculaire inexpliquée,
maux de tête inhabituels,
diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée. » (p7 FAQ MEN)

L'élève est dans l'établissement

1. l'élève est isolé des autres élèves.
2. la famille est informée et vient chercher l'élève pour un retour à domicile.

L'élève est à domicile

1. Prévenir le chef d'établissement
2. Rester à domicile

Contacter son médecin traitant pour avis médical

TEST RT-PCR

En attente du résultat, isolement à domicile uniquement de l'élève concerné.

Négatif → **Retour dans l'établissement** après **attestation sur l'honneur** du résultat du test par les responsables légaux.

Positif → **CAS CONFIRME ***

Mise en septaine

* Prévenir le chef d'établissement.

Retour en établissement
L'élève revient dans l'établissement si **les responsables légaux attestent** par écrit avoir consulté un médecin et qu'aucun test n'a été prescrit.

CAS CONFIRME

= TEST RT-PCR positif

Mise en septaine

Les membres de la famille deviennent CAS CONTACT A RISQUE**
= a minima 7 jours d'isolement après le dernier contact avec le cas confirmé.

Suivre les consignes indiquées par l'ARS.

Informer chaque établissement scolaire fréquenté par la fratrie.

Cas contact à risque = toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace et **identifiée par l'ARS

Mise à jour le 16 septembre 2020

Document élaboré par la DDEC de Vendée à partir des documents du Ministère de l'Education Nationale Fiches COVID et des directives du rectorat.